

■ Simulation politique

Bilan de la commission parlementaire

Le bilan de la commission parlementaire est composé de deux parties.

A) DÉROULEMENT D'UNE COMMISSION

La personne ayant rédigé le projet de loi préside les discussions. Elle s'assure que celles-ci se déroulent efficacement afin que le travail de la commission soit terminé dans le temps imparti, soit **1 heure**. Elle appelle chacun des articles et demande si une ou un député a un amendement à proposer. Un amendement peut ajouter un article, en modifier un ou en retirer un.

Ainsi, les amendements visent à :

- Clarifier le projet de loi
- Bonifier le projet de loi
- Mais aussi : approcher le projet de loi de l'idéologie défendue

Tous les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, peuvent déposer un amendement, incluant le rédacteur du projet de loi.

Lorsqu'une personne dépose un amendement, celui-ci doit être explicite : il doit **indiquer exactement quelle serait la nouvelle formulation de l'article**.

Il n'est pas nécessaire de proposer des amendements pour corriger de simples fautes de français.

Les membres de la commission débattent de l'amendement et votent. **Le parti gouvernemental l'emporte, puisqu'il est majoritaire**.

Une fois un amendement adopté, la présidence de la commission corrige le projet de loi conséquemment. Elle doit aussi corriger le français, le cas échéant.

À la fin du cours, la présidence de la commission doit transmettre à l'enseignant la version modifiée du projet de loi.



B) BILAN DE LA COMMISSION

a) Consignes

La présidence de la commission parlementaire rédige ensuite un document d'environ 1 page dans lequel elle répond aux questions suivantes :

- 1) Comment les décisions concernant les amendements proposés ont-elles été prises? Par consensus ou par vote? Les partis négociaient-ils tous? Certains tentaient-ils d'imposer leur volonté? Si oui, réussissaient-ils? (*environ 1 paragraphe*)
- 2) Quelle a été la principale modification apportée au projet de loi? Quelles ont été les raisons évoquées pour faire ce changement? À quelle idéologie, le cas échéant, correspond cet amendement? Justifiez votre réponse (*environ 1 paragraphe*).
- 3) À quelle(s) idéologie(s) le projet de loi final correspond-il? Justifiez votre réponse (*environ 1 paragraphe*).

b) Quelques consignes méthodologiques

Les normes de présentation habituelles s'appliquent.

Un paragraphe contient entre **100 et 200 mots** environ.

Indiquez le **nombre de mots** de votre travail.

Grille d'évaluation

Nom : _____ Groupe : _____

1.	Déroulement de la commission	
	a. Efficacité de la présidence de la commission	/10
	b. Le projet de loi final correspond aux débats :	/10
2.	Première question	/25
3.	Deuxième question	/25
4.	Troisième question	/25
5.	Respect des normes de présentation :	/5
6.	Pénalité liée au français :	/-10
<hr/>		
Total :		/100

